



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250513-250513_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 22/05/2025



DELIBERATION N° 250513 _008

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALISATION ET DE LA SIGNALÉTIQUE COMMUNALE

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE TREIZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Michel NEEL, 1^{er} Adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Pierre VERICEL à Michel NEEL - René GRANGE à Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Jeanine RONGERE - Cyril D'IPPOLITO à Michel FAURE - David BOURKAIB à Pierre THOLLY - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est ;

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 24 mai 2023 ;

Vu la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la banque des territoires au programme Petites Villes de Demain au bénéfice de la Communauté de Communes de Forez-Est ;

Petites villes de demain (PVD) est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales.

Celui-ci articule des moyens locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat.

Il associe des ressources proposées par les partenaires du programme dans une démarche pluridisciplinaire autour de trois axes d'intervention :

- Un appui fort en ingénierie ;
- Des outils et expertises sectorielles ;
- La mise en réseau.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires mobilise une enveloppe de 200 millions d'euros sur 6 ans destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de cette redynamisation.

Pour permettre aux bénéficiaires du programme PVD d'accéder à ces ressources, le Département de la Loire et la Banque des Territoires, ont conclu le 26 mai 2021 un partenariat opérationnel

visant à garantir le bon accès des petites villes de demain aux ressources d'ingénieries et d'expertises.

Ainsi, le Département de la Loire en tant que collectivité dédiée à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien financier de la Banque des Territoires aux communes lauréates, par le biais d'une intermédiation des fonds.

La Banque des territoires a alloué une enveloppe de 85 000 € à chaque EPCI, pour réaliser l'intégralité des études pour la durée de la convention.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Forez-Est a déjà sollicité cette enveloppe dans le cadre de l'étude de revitalisation global pour les 4 Petites Villes de Demain dont Chazelles-sur-Lyon.

Au regard du dossier de demande de financement des études d'ingénierie, la commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite présenter une demande de subvention pour l'étude de renouvellement de la signalisation et de la signalétique communale.

Le financement pourrait s'opérer à hauteur de 50 % du montant total HT.

Un devis a été demandé auprès de SIGNAL INGENIERIE pour un montant total de 16 470 € TTC (13 725 € HT + 2 745 € de TVA).

Le Conseil municipal sera invité à délibérer pour solliciter une subvention auprès de la CCFE selon le plan de financement ci-après :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Devis SIGNAL INGENIERIE	13 725 €	Subvention sollicitée auprès de la CCFE	50 %	6 862,50 €
		Autofinancement	/	6 862,50 €
TOTAL	13 725 €	TOTAL	/	13 725 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la CCFE pour un montant de 6 862,50 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le 1^{er} Adjoint,
Michel NEEL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS